

## **Compte rendu de séance du Conseil Municipal**

**Séance du 8 avril 2021**

L'an 2021 et le 8 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Corinne BLANCHARD, Madame Annie BOUVARD, Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, Monsieur Alexandre QUINOT, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Monsieur Christophe LEJEUNE

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Carole SANTERRE

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : /

**Date de la convocation** : 02/04/2021

**Date d'affichage** : 02/04/2021

### **Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 16/04/2021  
et publication ou notification : 16/04/2021

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :**

- Facture dépôt sauvage
- Tarifs de l'eau 2021
- Réalisation d'une étude de chaufferie au bois

Cette demande est acceptée à l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0).

### **Ordre du jour**

- Proposition de séance à huis clos
- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021
- Taux d'imposition de 2021 - Taxes Foncières
- Approbation du Budget Primitif - Commune
- Approbation du Budget Primitif - Eau
- Approbation du Budget Primitif - Assainissement
- Etudes de devis (rayonnages, écran de projection)
- Questions diverses

### **Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 16 mars 2021**

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-16 - Proposition de séance à huis clos**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis-clos en raison des règles sanitaires liées au Covid-19 et notamment de l'instauration du couvre-feu. Le Maire soumet le huis clos au vote.

**Le Conseil Municipal** décide, à l'unanimité, de se réunir à huis-clos.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-17 - Approbation du Budget Primitif de la commune**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du vendredi 2 avril 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **624 533,74 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **155 254,40 €**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>624 533,74 €</b>	<b>624 533,74 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>155 254,40 €</b>	<b>155 254,40 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>779 788,14 €</b>	<b>779 788,14 €</b>

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-18 - Taux d'imposition 2021 - Taxes Foncières**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition (N°1259 TF) relatif aux taux des taxes foncières 2021.

Il explique que les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès cette année, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition vu les difficultés économiques engendrées par la crise sanitaire actuelle.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 32,28 % (**13,72 % taux communal et 18,56 % taux départemental**)
- Foncier non bâti = 31,32 %

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### Approbation des Budgets annexes

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets annexes primitifs arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du vendredi 2 avril 2021, comme suit :

#### 2021-19 - Approbation du Budget Primitif annexe de l'eau

Dépenses et recettes de fonctionnement : **247 212,09 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **196 984,96 €**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif annexe de l'eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	247 212,09 €	247 212,09 €
Section d'investissement	196 984,96 €	196 984,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>444 197,05 €</b>	<b>444 197,05 €</b>

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

#### 2021-20 - Approbation du Budget Primitif annexe de l'assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : **5 383,12 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **0 €**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif annexe de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 383,12 €	5 383,12 €
Section d'investissement	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 383,12 €</b>	<b>5 383,12 €</b>

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

#### 2021-21 - Facture dépôt sauvage de pneus

Le Maire explique que la commune a été victime d'un dépôt sauvage de pneus et de jantes sur le chemin mitoyen entre Sébouville et Guignonville.

Etant donné l'importance du dépôt et le fait que la déchetterie ne récupère pas les pneus, la commune de Guigneville a fait appel à l'entreprise DHAISNE située à Ingré pour l'enlèvement du dépôt.

La facture s'élève à **846 euros TTC** (940 kg de pneus) et sera prise en charge par la commune de Guigneville. La commune de Guigneville a demandé de partager la facture avec la commune de Greneville en Beauce.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le partage de la facture,
- AUTORISE le paiement pour moitié de ladite facture, soit **423 euros TTC**.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-22 - Tarifs de l'eau 2021 – Budget annexe EAU**

**Vu** la délibération du 23 juillet 2019 relative à la facturation de l'eau,  
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de reconduire les tarifs de l'eau, comme suit :

- Prix du mètre cube d'eau : 2,07 € HT
- Taxe au compteur : 50 € HT
- Taxe d'accès au service : 55 € HT

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-23 - Acquisition de rayonnages**

**Considérant** la nécessité d'acquérir des rayonnages afin d'équiper les placards de la salle du conseil municipal,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTTE** l'acquisition de rayonnages auprès de l'entreprise UGAP, pour un montant de **453,57 € HT**, soit **544,28 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-24 - Acquisition d'un écran de projection**

**Considérant** l'achat d'un vidéoprojecteur,

**Considérant** qu'il convient d'être équipé d'un écran de projection,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTTE** l'acquisition d'un écran de projection auprès de l'entreprise UGAP, pour un montant de **182,49 € HT**, soit **218,99 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-25 - Réalisation d'une étude de chaufferie au bois**

Le Maire soumet au conseil municipal un projet de chaufferie au bois avec l'entreprise « FIBOIS » pour la commune de Greneville en Beauce (mairie, le groupe scolaire et la salle polyvalente).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à faire réaliser une étude de chauffage.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

## Questions diverses

### **Dortoir école maternelle Pierre BONNIN**

Des travaux d'agrandissement du dortoir de l'école maternelle Pierre BONNIN sont prévus et auront lieu prochainement.

### **Restaurant l'Espérance**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le compromis de vente et l'acte d'achat de l'ancien restaurant l'Espérance, ce jour.

La séance est levée à 23h15

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON

